

## COMMUNIQUE

## **ACCREDITATION DES MEDIAS POUR LES LEGISLATIVES 2016**

La Commission Electorale Indépendante (CEI) invite tous les médias (presse écrite, presse en ligne, presse étrangère, télévision, radio, etc.) intéressés par la couverture de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale du 18 décembre 2016 à lui adresser une demande écrite ainsi qu'une fiche d'accréditation renseignée.

La fiche d'accréditation est à télécharger sur le site internet de la CEI : www.cei-ci.org.

Le dossier d'accréditation est à déposer auprès du service communication de la CEI à son siège à Abidjan II Plateaux-Boulevard Latrille-Route du Zoo-Résidence Angoua, au plus tard le 10 décembre 2016.

NB: les organes de presse ayant déjà été accrédités pour le scrutin référendaire 2016 pourront juste signaler les ajouts et retraits éventuels à apporter sur leur liste

Fait à Abidjan, le 02 décembre 2016

Le Président de la CEI

Youssouf BAKAYOKO